

## DIRECTIVE

### MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS À APPLIQUER EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE COVID-19 POUR LES RÉSIDENCES À ASSISTANCE CONTINUE (RAC)

2021-03-18 | Version 2.0 - Modifications apportées en jaune

#### 1. Professionnels visés

→ Tous les travailleurs de la santé œuvrant dans les résidences à assistance continue.

#### 2. Secteurs, programmes ou services visés

→ Résidences à assistance continue (RAC)

#### Généralités

##### Mesures d'hygiène

- Respecter les consignes en vigueur sur le port d'ÉPI en continu, c'est-à-dire le port du masque de procédure en tout temps par le personnel ainsi que le port de la protection oculaire lors de contact à moins de 2 mètres des usagers (selon la directive pour l'utilisation judicieuse des équipements de protection individuelle (ÉPI));
- Respecter les principes de distanciation physique de 2 mètres entre les usagers et entre le personnel;
- Se laver fréquemment les mains à l'eau tiède et au savon pendant au moins 20 secondes ou utiliser une solution hydroalcoolique;
- Encadrer les usagers afin qu'ils puissent aussi se laver les mains fréquemment;
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains.
- Respect de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire;
- Éviter les contacts entre les usagers;
- Éviter les poignées de mains et les accolades;
- Proscrire le partage d'effets personnels entre les usagers.

Généralités	
<b>Port du masque chez l'usager</b>	<p>Le port du masque médical est recommandé pour l'usager lorsqu'il se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personne (travailleur de la santé, autre usager, visiteur). Ceci est applicable pour tous les secteurs de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers en ambulatoire (ex. : urgence, cliniques externes, médecine de jour).;</li> <li>• Usagers hospitalisés/hébergés sans égard à la zone où ils se trouvent (froide, tiède, chaude).</li> </ul> <p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usager qui dort;</li> <li>• Interférence avec les soins;</li> <li>• Usager dont la condition médicale particulière empêche le port du masque.</li> </ul> <p>Le masque médical utilisé par l'usager devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être changé minimalement toutes les 24 heures. S'il est porté de façon soutenue ou s'il est mouillé, souillé ou endommagé, il doit être changé plus souvent.</li> </ul> <p>Se référer au document <a href="#">Directives pour l'utilisation judicieuse des équipements de protection individuelle (ÉPI)</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Prévention et contrôle des infections (PCI) &gt; Équipement de protection individuelle (ÉPI)).</p>
<b>Vaccination</b>	<p>Le manque de données sur les effets du vaccin au niveau de la transmission ne permet pas de modifier actuellement les différentes recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travailleur de la santé (et l'usager lorsqu'applicable) doit continuer de respecter toutes les mesures de prévention et contrôle des infections, peu importe son statut vaccinal (hygiène des mains, distanciation physique, port de l'équipement individuel);</li> <li>• Il est trop tôt pour statuer sur l'impact du statut vaccinal en lien avec les critères d'exposition d'un travailleur de la santé ou d'un usager. Les recommandations en vigueur sont donc maintenues.</li> </ul>
<b>Surveillance</b>	<p>Afin d'identifier rapidement un cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter un système de surveillance au moins une fois par jour de la fièvre et des autres symptômes associés chez tous les usagers;</li> <li>• Procéder au test COVID-19 si l'usager répond aux critères de dépistage;</li> <li>• Instaurer les précautions additionnelles de façon précoce afin de limiter le risque de transmission d'infection.</li> </ul>
<b>Équipements et matériel de soins</b>	<p>Désinfecter entre chaque usager avec les lingettes désinfectantes approuvées.</p>
<b>Réalisation d'intervention médicale générant des aérosols (IMGA)</b>	<p>Se référer au document <a href="#">Interventions médicales générant des aérosols (IMGA)</a> disponible dans Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Prévention et contrôle des infections (PCI) &gt; Procédures de PCI spécifiques par secteurs &gt; Interventions médicales générant des aérosols (IMGA)).</p>

Généralités	
<b>Buanderie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laver les vêtements avec présence de souillures visibles séparément. Sinon, respecter les procédures habituelles;</li> <li>Si applicable, cesser le lavage des vêtements par les familles des usagers et le prendre en charge dans le milieu, pendant le temps de la pandémie.</li> </ul>
<b>Repas pour tous les usagers</b>	<p>À la salle à manger. Aucune distanciation exigée lorsque le concept de bulle est appliqué.</p> <p>Livraison de repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les repas préparés au domicile ne sont pas permis;</li> <li>Seul les repas provenant de commerces (épicerie, restaurateurs) sont permis;</li> <li>Ceux-ci doivent être livrés à l'entrée du milieu après ententes avec le personnel;</li> <li>Désinfecter le contenant avant de le donner à l'utilisateur.</li> </ul> <p>Respecter les consignes d'hygiènes.</p>
<b>Concept de bulle</b>	<p>Regroupement de personnes (maximum 10 à 12 personnes) qui est alors considéré comme une cellule de vie et dans laquelle il y a un assouplissement de certaines mesures, notamment celle de la distanciation physique. Le groupe d'utilisateurs doit toujours être le même et participe aux différentes activités ensemble (ex. : repas, loisirs, etc.). Ainsi, chaque bulle contient un nombre limité d'utilisateurs bien identifiés. Cela permet de circonscrire les interventions en cas d'éclosion. Pour que le concept de bulle soit efficace, il faut une équipe dédiée à la bulle. Le personnel ne peut pas se déplacer d'une bulle à l'autre dans un quart de travail.</p>
<b>Travailleurs de la santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la distanciation physique de 2 mètres entre les TS, particulièrement lors des pauses et des repas;</li> <li>Respecter les consignes en vigueur sur le port d'ÉPI en continu par le personnel, c'est-à-dire port du masque de procédure en tout temps et port de la protection oculaire lors d'interaction à moins de 2 mètres des usagers. Se référer au document <a href="#">Directives pour l'utilisation judicieuse des équipements de protection individuelle (ÉPI)</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Prévention et contrôle des infections (PCI) &gt; Équipement de protection individuelle (ÉPI)).</li> <li>Trier quotidiennement les travailleurs de la santé de chaque unité lors de leur arrivée dans le milieu de soins afin de valider la présence de symptômes compatibles avec la COVID-19;</li> <li>La prise en charge des travailleurs exposés s'effectue via le Service de proximité : prévention de la santé et sécurité au travail;</li> <li>Se référer au service de proximité pour les outils à utiliser.</li> </ul>
<b>Protocole de réanimation simplifié</b>	<p>Selon les sociétés savantes, les compressions thoraciques et la défibrillation dans le cadre de la réanimation ne seraient pas considérées comme des interventions générant des aérosols (IMGA). Les premiers intervenants peuvent ainsi commencer les compressions thoraciques et la défibrillation sans avoir besoin de l'équipement de protection individuelle pour les aérosols en attendant l'arrivée du service préhospitalier d'urgence (911).</p> <p>Se référer au <a href="#">Protocole de réanimation simplifié de la COVID-19 à l'intention des milieux de vie et de soins prenant en charge des usagers hors des hôpitaux</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Soins et services COVID-19 &gt; Outils cliniques et autres documents &gt; Codes bleus protégés (réanimation et intubation)).</p>

## Généralités

**Nouvelle intégration, retour d'un séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion**

Se référer à la directive ministérielle DGAPA-005 : *Trajectoire pour les personnes en provenance d'un centre hospitalier, d'un milieu de réadaptation ou de la communauté vers différents milieux de vie et d'hébergement (tableau A-3 et B-4).*

**Usager rétabli de la COVID-19** : Aucun test de dépistage ni d'isolement préventif lors de l'admission ou de la réintégration d'un usager rétabli de la COVID-19. Accueil dans son milieu de vie en zone froide.

**Palier d'alerte vert ou jaune** : Admission d'un usager qui ne présente aucun symptôme :

- Aucun test de dépistage requis avant l'admission;
- Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours;
- Accueil en zone froide, sans précautions additionnelles.

**Palier d'alerte orange ou rouge** : Admission d'un usager qui ne présente aucun symptôme et qui a un résultat de test négatif dans les 48 heures précédant l'admission :

- Accueil en zone tampon (**chambre de l'usager**);
- Appliquer les mesures d'isolement à la chambre avec précautions additionnelles « **Gouttelettes/Contact/Oculaire** » pour une durée de 14 jours suivant son admission;
- Surveillance quotidienne des symptômes associés à la COVID pendant la période d'isolement;
- Aucun déplacement hors de la chambre autre que pour des raisons médicales. Le cas échéant porter masque de procédure par l'usager et l'hygiène des mains sont requis.

Si test de dépistage positif : vous référer à la section cas confirmé COVID-19.

**Retour d'un séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il y a une ou plusieurs éclosions**

**OU**

**Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours**

Se référer à la directive ministérielle DGAPA-005 : *Trajectoire pour les personnes en provenance d'un centre hospitalier, d'un milieu de réadaptation ou de la communauté vers différents milieux de vie et d'hébergement (tableau A-3 et B-4).*

Admission d'un usager qui ne présente aucun symptôme et qui a un résultat de test négatif dans les 48 heures précédant l'admission :

- Accueil en zone tampon (**chambre de l'usager**);
- Appliquer les mesures d'isolement à la chambre avec précautions additionnelles « **Gouttelettes/Contact/Oculaire** » pour une durée de 14 jours suivant son admission;
- Surveillance quotidienne des symptômes associés à la COVID pendant la période d'isolement;
- Aucun déplacement hors de la chambre autre que pour des raisons médicales. Le cas échéant porter masque de procédure par l'usager et l'hygiène des mains sont requis.

Si test de dépistage positif : vous référer à la section cas confirmé COVID-19.

**Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe**

Se référer à la directive ministérielle DGAPA-005 : *Trajectoire pour les personnes en provenance d'un centre hospitalier, d'un milieu de réadaptation ou de la communauté vers différents milieux de vie et d'hébergement (tableau A-3 et B-4).*

Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours à son retour.

Surveillance accrue des symptômes associés à la COVID-19 pour une période de 14 jours.

Généralités	
<b>Proches aidants, visiteurs, bénévoles</b>	Se référer au document du MSSS <i>Gradation des mesures dans les milieux selon les paliers d'alerte – Directives applicables dans les internats, foyers de groupe, ressource ou résidences à assistance continue et unités de réadaptation comportementale intensive. Recommandation pour les logements communautaires ayant une entente avec le RSSS en vertu de l'article 108 de la LSSS.</i>
<b>Activités intérieures ou extérieures (cour)</b>	Se référer au document du MSSS <i>Gradation des mesures dans les milieux selon les paliers d'alerte – Directives applicables dans les internats, foyers de groupe, ressource ou résidences à assistance continue et unités de réadaptation comportementale intensive. Recommandation pour les logements communautaires ayant une entente avec le RSSS en vertu de l'article 108 de la LSSS.</i>
<b>Activités thérapeutiques (gymnase)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le gymnase doit être utilisé : seuls les usagers de la zone froide <b>sans précautions additionnelles</b> sont autorisés à se rendre au gymnase;</li> <li>• Respecter le concept de bulle, ou la distanciation physique de deux mètres;</li> <li>• Désinfecter avec une lingette désinfectante le matériel ou équipement avant qu'il ne soit réutilisé pour un autre usager.</li> </ul>
<b>Sorties ou visites à l'extérieur pour tous les usagers</b>	<p>Se référer au document du MSSS <i>Gradation des mesures dans les milieux selon les paliers d'alerte – Directives applicables dans les internats, foyers de groupe, ressource ou résidences à assistance continue et unités de réadaptation comportementale intensive. Recommandation pour les logements communautaires ayant une entente avec le RSSS en vertu de l'article 108 de la LSSS.</i></p> <p>Les personnes en isolement préventif peuvent sortir uniquement sur le terrain de l'installation. <b>Le port du masque de procédure est requis en sortant de la chambre en tout temps.</b></p>
<b>Facteurs de vulnérabilité aux complications de la COVID-19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes âgées de 70 ans et plus;</li> <li>• Personnes immunosupprimées;</li> <li>• Personnes atteintes de maladies chroniques ayant un état morbide « non contrôlé » ou « compliqué » assez grave pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Troubles cardiaques ou pulmonaires chroniques;</li> <li>→ Diabète;</li> <li>→ Troubles hépatiques chroniques (incluant la cirrhose);</li> <li>→ Maladies rénales chroniques;</li> <li>→ Hypertension artérielle;</li> <li>→ Personnes obèses (à titre indicatif, IMC supérieur à 40 kg/m<sup>2</sup>).</li> </ul> </li> </ul> <p>Condition médicale entraînant une diminution de l'évacuation des sécrétions respiratoires ou des risques d'aspiration.</p>

<b>MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19</b>	
<b>Définition de cas suspect (critères de dépistage)</b>	<p>Toutes les personnes de 18 ans et plus présentant au moins un symptôme parmi les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre (température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) et plus ou de 37,8 °C (100 °F) et plus pour les personnes âgées);</li> <li>• Toux récente ou aggravation d'une toux chronique;</li> <li>• Essoufflement ou difficulté à respirer;</li> <li>• Perte soudaine de l'odorat sans obstruction nasale avec ou sans perte de goût;</li> <li>• Mal de gorge;</li> <li>• Nez qui coule ou congestion nasale.</li> </ul> <p><b>Ou 2 des symptômes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique);</li> <li>• Mal de tête;</li> <li>• Fatigue intense;</li> <li>• Perte d'appétit importante;</li> <li>• Maux de ventre;</li> <li>• Nausées (maux de cœur), vomissements ou diarrhées.</li> </ul>
<b>Gestion des cas suspects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel infirmier doit évaluer l'usager en collaboration avec un médecin si nécessaire;</li> <li>• Aviser la conseillère en PCI;</li> <li>• Procéder au transfert de l'usager dans la zone tiède ou appliquer les mesures d'isolement GCO à la chambre, selon le cas;</li> <li>• Effectuer le prélèvement pour dépistage COVID-19 (consulter le <a href="#">protocole interdisciplinaire PID-IF-002 Dépistage de la COVID-19 : Prélèvements par écouvillonnage oropharyngé/nasopharyngé, gestion des prélèvements et suivi des résultats</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Soins et services COVID-19 &gt; Outils cliniques et autres documents &gt; Dépistage et prélèvements &gt; Protocole interdisciplinaire Dépistage de la COVID-19) ou faire appel à l'équipe de dépistage mobile);</li> <li>• Assurer quotidiennement une surveillance des signes et symptômes typiques et atypiques pour tous les usagers;</li> <li>• Respecter le niveau de soins déterminé avec l'usager.</li> </ul>
<b>Test diagnostique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'infirmière ou l'équipe dédiée doit procéder à un prélèvement pour la recherche du SARS-CoV-2 chez les usagers répondant aux critères de dépistage. Se référer à la MSI <a href="#">Prélèvement par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé pour le dépistage de la COVID-19</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Soins et services COVID-19 &gt; Outils cliniques et autres documents &gt; Dépistage et prélèvements &gt; Technique de prélèvement par écouvillonnage naso et oropharyngé).</li> </ul> <p>Si l'usager refuse le test, maintenir les précautions additionnelles en place. Ces dernières seront cessées en concertation entre l'équipe</p>

**MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19**

	médicale et le Service de PCI.
<p><b>Hébergement</b></p>	<p><b>Chambre individuelle avec salle de toilette dédiée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier une salle de bain dédiée à l'usager ou, si impossible, désinfecter la salle de bain après l'utilisation.</li> </ul> <p><b>Si absence de salle de bain dédiée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque de procédure par l'usager et hygiène des mains de l'usager avant de sortir de sa chambre. Désinfecter ensuite les surfaces contact de la salle de bain commune. Possibilité de dédier une chaise d'aisance avec sac hygiénique selon la clientèle.</li> </ul>
<p><b>Précautions additionnelles Gouttelettes/contact/oculaire (GCO)</b></p>	<p><b>SUITE AU RÉSULTAT DU TEST DE DÉPISTAGE, LE SERVICE DE PCI EST RESPONSABLE DU RETRAIT OU DE LA MODIFICATION DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES.</b></p> <p><b>Dans la chambre GCO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque de procédure, de la protection oculaire, de la blouse à manches longues non stérile et des gants en nitrile qui recouvrent bien les poignets, par tous les intervenants, avant d'entrer dans la chambre;</li> <li>• Vous référer à la Directive sur l'utilisation judicieuse des EPI;</li> <li>• Confinement de l'usage à sa chambre;</li> <li>• S'il doit absolument sortir de sa chambre, l'usager doit faire une hygiène des mains et porter un masque de procédure avant de circuler dans les lieux communs.</li> </ul> <p><b>Pour les usagers suspectés en attente de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement à la chambre de l'usager (zone tiède);</li> <li>• Tenir un registre de toutes les personnes qui entrent dans la chambre;</li> <li>• Si le résultat est négatif, appliquer le protocole pour la levée de l'isolement pour les cas de COVID négatifs;</li> <li>• Si le résultat est positif, procéder au transfert de l'usager dans la zone chaude ou vers le CH désigné si sa condition médicale l'exige.</li> </ul> <p><b>En présence d'un premier usager positif à la COVID-19 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La chambre de l'usager confirmé devient une zone chaude;</li> <li>• Tous les autres usagers doivent être isolés en précautions GCO à leur chambre (zone verte);</li> <li>• Tenir un registre de toutes les personnes qui entrent dans la chambre de l'usager.</li> </ul> <p><b>Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre de l'usager.</b></p>



## MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19

<p><b>Précautions additionnelles Aériennes/contact/oculaire (ACO)</b></p>	<p>L'ajout du masque N95 est requis lors d'interventions médicales qui génèrent des aérosols.</p> <p>Se référer au document <a href="#">Interventions médicales générant des aérosols (IMGA)</a> disponible dans Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Prévention et contrôle des infections (PCI) &gt; Procédures de PCI spécifiques par secteurs &gt; Interventions médicales générant des aérosols (IMGA)).</p>
<p><b>Prise en charge des usagers contact étroits</b></p>	<p><b>Définition d'usagers contact étroit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auprès d'un usager confirmé : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tout usager ayant séjourné dans la même chambre OU ayant partagé plus d'une fois la même salle de toilette qu'un cas confirmé ou suspecté COVID-19 ;</li> <li>→ Tous les usagers faisant de l'errance sont considérés comme étant des contacts étroits en présence d'un cas confirmé sur l'unité de soins ;</li> <li>→ Usager ayant été en contact plus de 15 minutes et à moins de 2 mètres d'un cas confirmé;</li> <li>→ Personne ayant eu un contact direct avec les liquides biologiques infectieux d'un cas confirmé de COVID-19 (ex. : avoir reçu des expectorations lors de toux ou d'éternuements).</li> </ul> </li> <li>• Auprès d'un TS confirmé : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tout usager ayant été en contact plus de 15 minutes et à moins de 2 mètres, même si le TS portait le masque de procédure et la protection oculaire.</li> </ul> </li> <li>• Auprès d'un visiteur/proche aidant : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tout usager ayant été en contact plus de 15 minutes et à moins de 2 mètres, même s'il portait le masque de procédure.</li> </ul> </li> <li>• Toute situation signalée par la santé publique.</li> </ul> <p><b>Mesures à appliquer pour les usagers contact asymptomatiques (peuvent être adapté en collaboration avec le Service de PCI selon la situation) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer l'isolement GCO à la chambre de l'usager;</li> <li>• Procéder au dépistage COVID aux jours 0-7-14 suivant le dernier contact à risque;</li> <li>• Surveillance active des symptômes associés à la COVID-19;</li> <li>• Confinement à la chambre;</li> <li>• Port du masque de procédure et hygiène des mains si l'usager doit absolument sortir de sa chambre.</li> </ul>
<p><b>Prise en charge des usagers contact élargis</b></p>	<p><b>Définition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usager séjournant sur une unité en éclosion;</li> <li>• TS ayant travaillé sur l'unité de soins pendant la période retenue par l'enquête et la mise en place des mesures.</li> </ul> <p><b>Mesures à appliquer pour les usagers contact asymptomatiques (peuvent être adapté en collaboration avec le Service de PCI selon la situation) :</b></p>



## MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer l'isolement GCO à la chambre de l'usager;</li> <li>• Procéder au dépistage COVID aux jours 0-7-14 suivant le dernier contact à risque;</li> <li>• Surveillance active des symptômes associés à la COVID-19;</li> <li>• Confinement à la chambre;</li> <li>• Port du masque de procédure et hygiène des mains si l'usager doit absolument sortir de sa chambre.</li> </ul>
<b>Prélèvements</b> (ex. : prise de sang)	Se référer à la <a href="#">Technique pour le transport de spécimens de laboratoire de cas suspects ou confirmés COVID-19</a> disponible dans Santé Estrie (Soins et services > Conseils santé > Infections et maladies transmissibles > Coronavirus   COVID-19 > COVID-19   Membres de la communauté interne > Prévention et contrôle des infections (PCI) > Méthodes de soins).
<b>Retrait de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)</b>	<p>Il est important d'éviter de contaminer les zones adjacentes à la chambre de l'usager au moment du retrait de l'ÉPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retirer l'ÉPI avant de sortir de la chambre.</b> Les gants et la blouse doivent être retirés dans la chambre juste avant de sortir. Respecter la procédure en vigueur pour la désinfection et la réutilisation de la protection oculaire, ainsi que pour l'utilisation du masque de procédure disponible dans Santé Estrie;</li> <li>• <b>Procéder à l'hygiène des mains entre le retrait de chaque ÉPI</b> (ex. : entre le retrait des gants et de la blouse, entre le retrait de la blouse et la protection oculaire, etc.).</li> </ul> <p><b>Dans certaines situations, afin d'assurer la sécurité de l'usager et du travailleur, l'ÉPI devra être retiré à l'extérieur de la chambre.</b> Ne pas laisser de poubelles avec des ÉPI contaminés dans les corridors. Les jeter immédiatement dans les déchets réguliers.</p> <p>Consulter le document <a href="#">Directives pour l'utilisation judicieuse des équipements de protection individuelle (ÉPI)</a> et la vidéo <a href="#">Comment mettre et retirer l'EPI- Masque de procédure et comment désinfecter la visière</a> disponible dans l'extranet Santé Estrie (Soins et services &gt; Conseils santé &gt; Infections et maladies transmissibles &gt; Coronavirus   COVID-19 &gt; COVID-19   Membres de la communauté interne &gt; Prévention et contrôle des infections (PCI) &gt; Équipement de protection individuelle (ÉPI)).</p>
<b>Mesures pour l'unité</b>	<p><b>Cohorter les cas confirmés dans une zone rouge avec du personnel dédié.</b></p> <p>Évaluer la possibilité de transférer les usagers confirmés dans un milieu désigné par l'installation afin de limiter le risque de transmission aux autres usagers. Cette évaluation doit se faire avec le Service de prévention et contrôle des infections.</p>
<b>Éclosion</b>	Présence de deux cas nosocomial confirmés ou plus (usagers ou membres du personnel) reliés épidémiologiquement en 14 jours.
<b>Hygiène et salubrité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port de l'ÉPI tel que recommandé sur l'affichette avant d'entrer dans la chambre;</li> <li>• Nettoyer et désinfecter au moins deux fois par jour les surfaces <i>high touch</i>;</li> <li>• Désinfecter avec un produit approuvé pour un usage hospitalier.</li> </ul>

## MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19

	<p>Désinfection si départ permanent de l'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer et désinfecter complètement la chambre et la salle de bain selon les procédures en vigueur;</li> <li>• Jeter le matériel qui ne peut être désinfecté.</li> </ul> <p>Rehausser la fréquence de désinfection des zones <i>high touch</i> dans les aires communes de l'unité, <b>trois</b> fois par jour.</p> <p><b>Produits en hygiène et salubrité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le produit désinfectant en vigueur (Oxivir);</li> <li>• Si Oxivir non disponible, se référer au chef de service d'hygiène salubrité.</li> </ul>
<p><b>Durée des mesures pour les cas confirmés</b></p>	<p><b>Usagers avec maladie légère ou modérée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement pour 10 jours après le début des symptômes (ou date du test si asymptomatique);</li> <li>ET</li> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);</li> <li>ET</li> <li>• Résolution des symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelle).</li> </ul> <p><b>Usagers avec maladie sévère</b> (c.-à-d. admis ou ayant été admis aux soins intensifs en lien avec la COVID-19) ou usager aurait été admis, mais niveau soins qui ne permet pas le transfert à l'USI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement pour 21 jours après le début des symptômes;</li> <li>ET</li> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);</li> <li>ET</li> <li>• Résolution des symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelle).</li> </ul> <p>Note : Il n'est pas requis d'effectuer ou de tenir compte des résultats de PCR de contrôle pour lever les mesures d'isolement chez les usagers qui rencontrent les critères cliniques ci-dessus.</p> <p><b>Usagers avec immunosuppression* :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement pour 28 jours après le début des symptômes (ou date du test si asymptomatique);</li> <li>ET</li> <li>• Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique);</li> <li>ET</li> <li>• Résolution des symptômes aigus depuis 24 heures (excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelle).</li> </ul> <p>Note : Il n'est pas requis d'effectuer ou de tenir compte des résultats de PCR de contrôle pour lever les mesures d'isolement après 28 jours chez les usagers qui rencontrent les critères cliniques ci-haut. Par contre, les mesures d'isolement pourraient être cessées chez un usager pour lequel</p>

**MESURES À APPLIQUER EN PRÉSENCE D'UN USAGER SOUS INVESTIGATION OU CONFIRMÉ AVEC LA COVID-19**

	<p>on aurait obtenu 2 résultats de PCR négatifs entre le jour 21 et 28.</p> <p>*Définition de l'immunosuppression (voir <a href="#">annexe 1</a>).</p> <p>Le Service de prévention des infections est responsable de lever les isolements pour les usagers confirmés avec la COVID-19, suivant l'évaluation des critères énumérés ci-dessus.</p>
<b>Travailleurs de la santé : contact étroit</b>	La prise en charge des travailleurs exposés s'effectue via le Service de proximité : prévention de la santé et sécurité au travail.

## Références

1. INSPQ (7 janvier 2021) : SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de réadaptation physique, de déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme.
2. MSSS: Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte. Directives applicables dans les internats, foyers de groupe, ressources ou résidences à assistance continue et unité de réadaptation comportementale intensive. Recommandations pour les logements communautaires ayant une entente avec le RSSS en vertu de l'article 108 de la LSSS.
3. MSSS: Directive ministérielle DGAPA-005, Trajectoire pour les personnes en provenance d'un centre hospitalier, d'un milieu de réadaptation ou de la communauté vers différents milieux de vie et d'hébergement (tableau A-3 et B-4).

### Approuvé par :

- Isabelle Laperrière, coordonnatrice par intérim en prévention et contrôle des infections.

### Groupe de travail :

- Fanny Lafrance, conseillère en prévention et contrôle des infections.
- Marie-Pierre Plante, conseillère-cadre clinicienne en prévention et contrôle des infections.
- Dre Catherine Allard, microbiologiste-infectiologue.

## Annexe 1 – Définition de l'immunosuppression

Les conditions d'immunosuppression identifiées comme étant à risque élevé de complication à la suite d'une infection à la COVID-19 sont les suivantes :

- Personne sous chimiothérapie/radiothérapie active pour un cancer hématologique ou une tumeur solide;
- Personne greffée du foie selon l'une des conditions suivantes :
  - La greffe a eu lieu il y a moins d'un an;
  - Il y a eu un traitement de rejet dans les 6 derniers mois;
  - Le régime d'immunosuppresseurs a été augmenté dans les 6 derniers mois;
  - Le traitement associe deux immunosuppresseurs ou plus.
- Personne greffée du cœur, du poumon, du pancréas, de l'intestin, de l'intestin-foie, de l'intestin-pancréas et autre greffe multiviscéral;
- Personne adulte greffée du rein;
- Enfant greffé du rein selon l'une des conditions suivantes :
  - La greffe a eu lieu il y a moins de 6 mois;
  - Il y a eu un traitement de rejet dans les 6 derniers mois;
  - Le régime d'immunosuppresseurs a été augmenté de façon significative dans les 6 derniers mois, selon le jugement clinique du médecin traitant en transplantation.
- Personne greffée de cellules souches hématopoïétiques (greffe de moelle osseuse, cordon, etc.) selon l'une des conditions suivantes :
  - Selon le type de greffe et l'évaluation de la reconstitution immunitaire par le médecin greffeur;
  - Pendant le traitement immunosuppresseur;
  - En présence d'une réaction du greffon contre l'hôte (GVHD) active.
- Personne qui reçoit de hautes doses de corticostéroïdes, en présence de toutes les conditions suivantes :
  - Le traitement est administré par voie systémique (orale ou intraveineuse);
  - Le traitement est administré pour une période de 2 semaines ou plus;
  - La dose quotidienne est plus élevée que 20 mg de prednisone (ou son équivalent) chez l'adulte ou 0,3 mg/kg chez l'enfant.
- Personne qui reçoit un traitement immunosuppresseur de forte intensité déterminé par le médecin prescripteur, particulièrement en association avec une comorbidité significative (ex. : diabète, obésité) ou un traitement concomitant quotidien de prednisone (ou son équivalent) à une dose d'au moins 5 mg;
- Personne qui présente une immunodéficiences primaire essentiellement de l'immunité cellulaire;
- Personnes avec le VIH dont le nombre de cellules CD4 est inférieur à 200/mm<sup>3</sup> ou qui présentent un VIH non contrôlé (charge virale détectable) ou des manifestations cliniques d'un SIDA symptomatique.

Il est à noter que d'autres conditions potentielles d'immunosuppression existent, mais n'ont pas été retenues parmi la liste principale ci-haut. Ces conditions devraient être évaluées individuellement et les mesures nécessaires devraient être établies lors d'une consultation entre l'utilisateur et son médecin prescripteur.

Référence : INESSS. (2020). *COVID-19 et personnes immunosupprimées*. Repéré à [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19\\_Immunosuppression.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Immunosuppression.pdf)